



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 12 septembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 6 septembre 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41

Nombre de présents participant au vote : 32

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Rémi DETANG	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Jean DUBUET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick BAUDEMMENT
Madame Danielle JUBAN	Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Karine HUON-SAVINA	
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN		

Membres absents :

Madame Céline TONOT	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN- CLAUDET

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**Congrès de l'Association des Maires Ruraux de France - Attribution d'une subvention**

L'Association des Maires Ruraux de Côte d'Or organise le congrès national annuel de l'Association des Maires Ruraux de France, du 27 au 29 septembre 2024, au cours duquel entre 500 et 600 congressistes sont attendus.

Afin de faciliter l'organisation de ce congrès et permettre aux congressistes de découvrir les communes de Dijon Métropole, il est proposé que Dijon Métropole accorde à l'association des maires ruraux de Côte d'Or une subvention d'un montant de 20 000 €.

Cette aide financière pourra être versée sous forme de deux acomptes selon l'échéancier suivant :

- 80 %, soit la somme de 16 000 €, dès que la délibération relative à l'attribution de la subvention sera devenue exécutoire,
- Le solde, qui s'élèvera au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, soit la somme de 4 000 €, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue du congrès. En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention sera diminué à hauteur de la totalité de cet excédent.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** une subvention d'un montant de 20 000 € à l'Association des Maires Ruraux de Côte d'Or pour l'organisation du congrès national annuel de l'Association Nationale des Maires Ruraux de France,
- **d'approuver** les modalités de versement de la subvention citée ci-dessus,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision,
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2024.

SCRUTIN POUR : 38 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 6 PROCURATION(S)